



Au service
des peuples
et des nations

APPEL A PROPOSITION (RFP)

| | |
|---|----------------------------------|
| A TOUS LES BUREAUX D'ETUDES / CABINETS SPECIALISES DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL ET L'ENTREPRENEURIAT | DATE : 09 mai avril 2017 |
| | REFERENCE : 05/TCD10/2017/05/RFP |

Chers Messieurs / Mesdames:

Vous êtes invités à soumettre votre proposition pour l'étude des filières porteuses et des opportunités économiques dans les régions du Lac, Sila et Logone oriental.

Veillez consulter les annexes suivantes pour les besoins de la préparation de votre soumission :

- Annexe I : description des exigences du PNUD
- Annexe II : les termes de références (TDRs)
- Annexe III : formulaire de présentation de la soumission du fournisseur de services
- Annexe IV : Conditions générales.
- Annexe V : critères d'évaluation des offres techniques

Les soumissions peuvent être déposées jusqu'au **23 mai 2017 à 15h00** *au plus tard, sous pli fermé, dans l'urne située à la guérite des agents de sécurité/PNUD.*

Elles doivent comprendre une soumission technique et une soumission financière, chacune dans deux enveloppes séparées indiquant :

1. le nom du soumissionnaire suivi de la mention « offre technique Réf N° 05/TCD10/2017/05/RFP»
2. le nom du soumissionnaire suivi de la mention « offre financière Réf N° 05/TCD10/2017/05/RFP»

Les deux enveloppes, insérées dans une grande enveloppe portant la mention « Soumission Réf N° 05/TCD10/2017/05/RFP, Etude des filières porteuses et des opportunités économiques dans les régions du Lac, Sila et Logone oriental – A n'ouvrir qu'en Commission » doivent être déposées à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le Développement
Farcha, Rondpoint de la Francophonie, Avenue Nelson Mandela
B.P. 906 N'Djamena, Tchad.

La soumission doit être écrite **en Français**, et être valable pour une période minimale de **120 jours**.

Dans la préparation de votre proposition, il est de votre responsabilité de vous assurer qu'elle atteigne l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date limite de dépôt. Les propositions reçues au PNUD après la date limite de dépôt indiquée ci-dessus, peu importe la raison, ne seront pas considérées pour une évaluation.

Programme des Nations Unies pour le développement



Au service
des peuples
et des nations

Si vous soumettez votre proposition par courriel, prière vous assurer qu'elle est signée et en format PDF, et sans infection de virus ou fichier incomplet.

Les Services proposés doivent être revus et évalués sur base de conformité complète de la proposition vis-à-vis des besoins exprimés dans la demande de proposition (RFP) et toutes les annexes fournissant des détails des exigences du PNUD.

La proposition qui répond à tous les besoins, qui correspond à tous les critères d'évaluation et qui offre le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée et adjugée. Toute offre qui n'est pas conforme aux exigences sera rejetée.

Toute incohérence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD ; le prix unitaire prédominera et le prix total sera ainsi corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix total final corrigé, sa proposition sera rejetée.

Aucune variation du prix due à une détérioration du marché, inflation, fluctuation des taux de change, ou tout autre facteur du marché ne pourra être acceptée par le PNUD après la réception de la proposition. Au moment de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de varier (augmenter ou diminuer) la quantité de services et/ou biens, par un maximum de vingt-cinq pour cent (25%) du total de l'offre, sans aucune modification du prix unitaire ou autres termes et conditions.

Tout contrat ou bon de commande résultant de cette demande de proposition (RFP) est assujéti aux Conditions et Termes Généraux attachés à celle-ci. Le fait de la soumission d'une proposition implique que le fournisseur accepte sans question les Conditions et Termes Généraux du PNUD attachés à celle-ci en Annexe 3.

Prière noter que le PNUD n'est pas obligé d'accepter toute proposition, ni attribuer un contrat ou un bon de commande, ni être tenu responsable pour tout coût associé à la préparation et soumission d'une proposition par des fournisseurs de service, peu importe le résultat ou la manière dont le processus de sélection est conduit.

La procédure de protestation pour un fournisseur du PNUD vise à donner une opportunité de réclamation pour les personnes ou les entreprises auxquelles, il n'a pas été attribué un bon de commande ou un contrat dans un processus compétitif d'achat. Au cas où vous croyez que vous n'avez pas été traité justement, vous pouvez trouver des informations détaillées sur la procédure de protestation par un fournisseur dans le lien suivant :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>

Le PNUD encourage tout fournisseur de service potentiel à prévenir et éviter les conflits d'intérêt, en révélant au PNUD si vous, ou chacun de vos affiliés ou personnel, étiez impliqué dans la préparation des besoins, conception, estimation des coûts, ou autre information utilisée dans cette demande de proposition (RFP).

Le PNUD applique la tolérance zéro sur les fraudes et autre pratiques prohibées ; il s'est engagé à prévenir, identifier et à éviter tous de tels actes et pratiques contre le PNUD et aussi les tiers impliqués dans les activités du PNUD. Le PNUD attend de ses Fournisseurs de service le respect du Code de Conduite des Fournisseurs des Nations Unies trouvé dans ce lien :

http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons de recevoir votre proposition.

Cordialement,

Samson MBAINDIGUITAREL

Coordinateur des Services Généraux



*Au service
des peuples
et des nations*

Annexe1

Description des Besoins

| | |
|----------------------|--|
| Contexte des besoins | <p>Au cours de ces cinq dernières années, le Tchad a connu une amélioration de son indice de développement humain estimé à 0,392 en 2015 tandis que son indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) demeure élevé (62,7% en 2015) avec 67,8% de la population vivant dans une extrême pauvreté multidimensionnelle. Cette pauvreté, qui atteint 87% dans les zones rurales, est caractérisée par le faible développement local, le quasi inexistance d'infrastructures de base adaptées pour la dynamisation du secteur privé et de l'économie locale, le faible accès des populations aux services sociaux de base. Cette population vit dans l'insécurité alimentaire, le chômage et le sous-emploi principalement les femmes et les jeunes dont la quasi-totalité à des difficultés d'accès aux services financiers. Ce faible indice de développement humain place le Tchad à la 185ème place sur 188 pays en 2015 et explique le non atteint des objectifs du millénaire du développement à l'échéance de 2015. Les revues annuelles du Programme National de Développement (2013-2015), l'évaluation finale des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les analyses structurelles dans le cadre de la vision 2030 montrent qu'il y a des défis importants suivants à relever : (i) l'amélioration du climat de sécurité et de cohésion sociale ; (ii) le renforcement des systèmes de gouvernance des institutions administratives et républicaines ; (iii) la diversification des sources de création de richesses en vue de réduire la dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier ; (iv) la gestion durable de l'environnement ; (v) le développement du capital humain et le renforcement des systèmes de protection sociale. Ces faibles performances socioéconomiques du Tchad nécessitent la mise en œuvre de stratégie adaptée pour faciliter l'atteinte des objectifs sociaux, économiques et environnementaux du développement durable à l'échéance de 2030. Cela suppose que les causes profondes (les racines), les causes sous-jacentes et les causes immédiates du niveau élevé de pauvreté des populations sont identifiées et que des solutions pertinentes à long, moyen et court termes sont opérationnalisées. L'inclusion financière et le développement local ont fortement contribué à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans de nombreux pays, notamment en Asie, en aidant des personnes vivant dans l'extrême pauvreté à améliorer progressivement leur situation socio-économique. C'est dans cette perspective que le Gouvernement du Tchad avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement</p> |
|----------------------|--|



Au service
des peuples
et des nations

| | |
|--|---|
| | <p>met en œuvre le Programme d'Appui au Développement Local et à la Finance Inclusive au Tchad (PADLFIT). Son objectif global étant la promotion de l'économie locale et l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les ménages vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté en vue de développer des activités économiques intégratrices (production agro-sylvo-pastorale et halieutique, conservation, transformation, commercialisation, artisanat, petits métiers, micro entreprise, PME/PMI) et créatrices d'emplois à forte valeur ajoutée pour l'amélioration de leurs revenus et leur inclusion sociale. Le PADLFIT vise à promouvoir le développement économique local et l'accès aux services financiers et non financiers (épargne, crédit, transfert d'argent, assurance, formations) de toute la population, particulièrement des couches défavorisées telles que les femmes et les jeunes habitant dans les localités rurales, enclavées et éloignées, car l'amélioration durable de leurs conditions de vie sur les plans de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'éducation, de l'habitat, de l'accès à l'eau potable et à une vie décente protectrice de l'environnement est fortement dépendante de l'amélioration de leurs revenus et de leurs capacités à gérer leurs ressources limitées de manière efficiente. Le PADLFIT s'inscrit dans la nouvelle dynamique du PNUD au Tchad qui se propose dans son approche programmatique de mettre en œuvre des programmes/projets susceptibles de contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) en améliorant de manière concrètes les conditions de vie des populations, particulièrement des femmes et des jeunes. C'est pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs que le PADLFIT se propose d'appuyer des promoteurs et des promotrices de micros, petites et moyennes entreprises en vue de la création d'emplois et l'augmentation des revenus particulièrement au profit des jeunes et des femmes des régions du Lac, Sila et Logone oriental. Le présent appel à proposition vise à recruter un Bureau d'Etudes pour la réalisation de l'étude des filières porteuses et des opportunités économiques de ces trois régions dans le but d'identifier des porteurs de projets qui seront techniquement et financièrement soutenus pour le développement d'activités économiques à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois.</p> |
| Partenaires d'Implémentation du PNUD | <i>Programme d'Appui au Développement Local et à la Finance inclusive au Tchad à N'djamena</i> |
| Brève description des Services sollicités ¹ | <p>Les principaux résultats attendus de cet appui sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'identification des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques porteuses mettant en exergue les opportunités et contraintes est faite; • l'étude de marché de ces filières est très brièvement réalisée; • l'analyse succincte des infrastructures socio-économiques et financières est réalisée sur la base de l'existant et du plan de développement local le cas échéant ; • les comptes d'exploitation prévisionnels des activités économiques |

¹Les TDR détaillés peuvent être attaché si les informations fournies dans cette annexe ne sont suffisantes pour décrire complètement la nature des travaux et autres détails des besoins.



Au service
des peuples
et des nations

| | |
|---|--|
| | <p>identifiées (production, conservation, transformation, commercialisation, services) mettant l'accent sur l'investissement initial et le seuil de rentabilité sont présentés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'identification des promoteurs et promotrices potentiels ou actuels ressortant leurs forces et faiblesses est faite ; • les besoins en renforcement technique et en services financiers de ces porteurs de projet sont analysés; • les facteurs de risques avec les mesures d'atténuation sont analysés; • les orientations majeures sur les facteurs clés de succès de ces porteurs de projet sont proposées. <p>Voir Annexe 2 pour les détails (TDR).</p> |
| Liste et Description des résultats attendus (réalisations) | <ul style="list-style-type: none"> • une note méthodologique au plus tard cinq (5) jours après la signature du contrat ; • le rapport provisoire de l'étude au plus tard six (6) jours après la mission de terrain; • le rapport final au plus tard cinq (5) jours après la réception du projet commenté. <p>Voir Annexe 2 pour les détails (TDR).</p> |
| La Personne qui Supervisera les travaux/Performance du Fournisseur de Service | <i>Le Conseiller technique du Programme d'Appui au Développement Local et à la Finance Inclusive au Tchad (PADLFIT).</i> |
| Fréquence de rapports | <i>Un rapport provisoire et un rapport final après l'atelier de présentation et de validation (Réception définitive)</i> |
| Exigence de rapports progressifs | N/A |
| Site des travaux | <input checked="" type="checkbox"/> Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Farcha, rond-point de la francophonie, Avenue Nelson Mandela, B.P. 906 N'Djamena, Tchad <input checked="" type="checkbox"/> Sur le terrain auprès des EMF pour la collecte des informations <input type="checkbox"/> autres |
| Durée d'exécution prévue | 21 jours |
| Date ciblée pour débiter l'exécution | Début juin 2017 |
| Date limite de fin d'exécution | Fin juillet 2017 |
| Voyages prévus | N/A |
| Conditions Spéciales de Sécurité | <input type="checkbox"/> Visa de Sécurité des Nations Unies avant le voyage <input type="checkbox"/> Faire la formation de Sécurité « UN's Basic and Advanced Security Training » <input type="checkbox"/> Assurance globale de voyage <input checked="" type="checkbox"/> N/A |



Au service
des peuples
et des nations

| | | | | |
|---|---|--------------------|---|--|
| Facilités fournies par PNUD (i.e., à exclure de la proposition financière) | <input type="checkbox"/> Espace et facilités de Bureau <input type="checkbox"/> Transport sur site <input checked="" type="checkbox"/> N/A | | | |
| Chronogramme d'Implémentation en indiquant les réalisations partielles et la durée des activités/sous-activités | <input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Non exigé | | | |
| Noms et curriculum vitae des individus qui seront impliqués dans l'exécution des services | <input checked="" type="checkbox"/> Exigé <input type="checkbox"/> Non exigé | | | |
| Monnaie de la proposition | <input type="checkbox"/> Dollars des Etats unies d'Amérique (DEU) <input type="checkbox"/> Euro <input checked="" type="checkbox"/> Monnaie locale | | | |
| Taxe sur la Valeur Ajoutée sur la proposition de prix | <input type="checkbox"/> doit inclure la TVA et autres taxes indirectes applicables <input checked="" type="checkbox"/> doit exclure la TVA et autres taxes indirectes applicables | | | |
| Période de Validité de la proposition (A partir de la date limite de dépôt des offres) | <input type="checkbox"/> 60 jours <input type="checkbox"/> 90 jours <input checked="" type="checkbox"/> 120 jours <p>Dans les circonstances exceptionnelles, le PNUD peut demander au soumissionnaire d'étendre la validité de la proposition au-delà de la période initialement indiquée dans cette demande de proposition (RFP). Le soumissionnaire devra, dès lors, confirmer par écrit l'extension sans aucune modification, n'importe laquelle, sur sa proposition.</p> | | | |
| Offres partielles | <input checked="" type="checkbox"/> Non admises <input type="checkbox"/> Admises | | | |
| Termes de paiement | <i>Réalisations</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>Délai</i> | <i>Condition pour effectuer le paiement</i> |
| | <i>Avance de démarrage</i> | 20% | <i>Dès la signature du contrat</i> | <i>Sur présentation de la facture et d'une caution bancaire au montant équivalent.</i> |
| | <i>Dépôt des documents provisoires (rapport</i> | 70% | <i>Suivant le plan de travail proposé</i> | <i>Sur présentation de la facture au montant équivalent et évaluation de la performance du prestataire</i> |



Au service
des peuples
et des nations

| | | | | |
|--|---|-----|------------------------------------|--|
| | provisoire de l'étude) | | | |
| | Après validation des documents définitifs en atelier | 10% | Suivant le plan de travail proposé | Dans trente (30) jours à compter de la date où les conditions suivantes sont remplies: Acceptation écrite du PNUD pour la qualité de la réalisation et Réception de la facture du prestataire de service. |
| Personne(s) à passer en revue /inspecter/ approuver les réalisations/services fournis et autoriser le déboursement du paiement | Le Conseiller technique du Programme d'Appui au Développement Local et à la Finance Inclusive au Tchad (PADLFIT) à N'Djamena | | | |
| Type du Contrat à signer | <input type="checkbox"/> Bon de Commande <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Institutionnel ou professionnel selon le montant du marché <input type="checkbox"/> Contrat pour les Services Professionnels <input type="checkbox"/> Accord à Long-Terme (LTA) (si un LTA sera signé, spécifier le document qui sera utilisé pour commander le service, p. ex., un Bon de Com mande, etc.) <input type="checkbox"/> Autre Type de Contrat | | | |
| Critères de l'Attribution du Contrat | <input type="checkbox"/> L'offre avec le plus bas prix parmi les offres techniquement qualifiées <input checked="" type="checkbox"/> Le plus grand score combiné (basé sur une distribution de poids de l'ordre de 70% pour l'offre technique et de 30% pour l'offre financière) <input checked="" type="checkbox"/> Acceptation sans question des Conditions et Termes Généraux du PNDU (CTG). Ceci est un critère mandataire et ne peut pas être annulé peu importe la nature de la prestation sollicitée. La non-acceptation des CTG peut constituer une base pour rejeter la proposition. | | | |
| | <u>Proposition Technique (70%)</u> | | | |



Au service
des peuples
et des nations

| | |
|---|--|
| Critère de l'évaluation de la proposition | <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>Expertise de l'Entreprise et Structure de Gestion, voir détail dans le formulaire 1 annexe 5.</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>Méthodologie, son adéquation aux Conditions et Chronogramme du Plan d'Implémentation, voir détail dans le formulaire 2 annexe 5</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>Qualification du Personnel clé, voir détail dans le formulaire 3 annexe 5</i></p> <p>N.B : <i>seules les offres financières des soumissionnaires techniquement qualifiés (ayant obtenus la moyenne technique $\geq 70\%$) seront considérées pour la suite de l'évaluation.</i></p> <p>Proposition Financière (30%)</p> <p><i>A être calculé comme un ratio de l'offre financière de la proposition à l'offre financière la plus basse parmi les propositions reçues par le PNUD qui sont techniquement qualifiées.</i></p> |
| Le PNUD attribuera le contrat à UNDP: | <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>Un et un seul prestataire de Service.</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Un ou plusieurs fournisseurs de Service, sur base des facteurs suivants:</i></p> |
| Annexes à cette RFP | <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>Termes de référence Détaillés (Annexe 2)</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>Formulaire de soumission de la Proposition (Annexe 3)</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <i>Conditions et Termes Généraux (Annexe 4)²</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Autres³</i></p> |
| Personne de contact pour des demandes de renseignement (Demandes de renseignement écrites uniquement) | <p><i>Adresse : registry.td@undp.org . Tout retard dans la réponse du PNUD ne pourra pas être utilisé comme une justification pour prolonger la date limite de soumission, à moins que le PNUD détermine qu'une telle prolongation est nécessaire et communique la nouvelle date limite aux soumissionnaires.</i></p> |
| Autre Information [prière spécifier] | N/A |

²Les Fournisseurs de Services sont alertés que la non-acceptation des Conditions et Termes Généraux (CTG) du PNUD peut servir de base pour la disqualification dans ce processus d'achat.

³Les TDR plus détaillés peuvent être, additionnelle ment au contenu de cette RFP, attachés à celle-ci en annexe.



Annexe2

Termes de Référence (TDRs)

ETUDE DES FILIERES PORTEUSES ET DES OPPORTUNITES ECONOMIQUES DANS LES REGIONS DU LAC, SILA ET LOGONE ORIENTAL

1. Contexte:

Au cours de ces cinq dernières années, le Tchad a connu une amélioration de son indice de développement humain estimé à 0,392 en 2015 tandis que son indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) demeure élevé (62,7% en 2015) avec 67,8% de la population vivant dans une extrême pauvreté multidimensionnelle. Cette pauvreté, qui atteint 87% dans les zones rurales, est caractérisée par le faible développement local, la quasi inexistence d'infrastructures de base adaptées pour la dynamisation du secteur privé et de l'économie locale, le faible accès des populations aux services sociaux de base. Cette population vit dans l'insécurité alimentaire, le chômage et le sous-emploi principalement des femmes et des jeunes dont la quasi-totalité à des difficultés d'accès aux services financiers. Ce faible indice de développement humain classe le Tchad à la 185ème place sur 188 pays en 2015 et explique la non atteinte des objectifs du millénaire du développement à l'échéance de 2015.

Les revues annuelles du Programme National de Développement (2013-2015), l'évaluation finale des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les analyses structurelles dans le cadre de la vision 2030 montrent qu'il y a des défis importants suivants à relever : (i) l'amélioration du climat de sécurité et de cohésion sociale ; (ii) le renforcement des systèmes de gouvernance des institutions administratives et républicaines ; (iii) la diversification des sources de création de richesses en vue de réduire la dépendance vis-à-vis du secteur pétrolier ; (iv) la gestion durable de l'environnement ; (v) le développement du capital humain et le renforcement des systèmes de protection sociale.

Ces faibles performances socioéconomiques du Tchad nécessitent la mise en œuvre de stratégie adaptée pour faciliter l'atteinte des objectifs sociaux, économiques et environnementaux du développement durable à l'échéance de 2030. Cela suppose que les causes profondes (les racines), les causes sous-jacentes et les causes immédiates du niveau élevé de pauvreté des populations sont identifiées et que des solutions pertinentes à long, moyen et court termes sont opérationnalisées.

L'inclusion financière et le développement local ont fortement contribué à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans de nombreux pays, notamment en Asie, en aidant des personnes vivant dans l'extrême pauvreté à améliorer progressivement leur situation socio-économique.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement du Tchad avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement met en œuvre le Programme d'Appui au Développement Local et à la Finance Inclusive au Tchad (PADLFIT). Son objectif global étant la promotion de l'économie locale et l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les ménages vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté en vue de développer des activités économiques intégratrices (production agro-sylvo-pastorale et halieutique, conservation, transformation, commercialisation, artisanat, petits métiers, micro entreprise, PME/PMI) et créatrices d'emplois à forte valeur ajoutée pour l'amélioration de leurs revenus et leur inclusion sociale.

Le PADLFIT vise à promouvoir le développement économique local et l'accès aux services financiers et non financiers (épargne, crédit, transfert d'argent, assurance, formations) de toute la population, particulièrement des couches



*Au service
des peuples
et des nations*

défavorisées telles que les femmes et les jeunes habitant dans les localités rurales, enclavées et éloignées, car l'amélioration durable de leurs conditions de vie sur les plans de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'éducation, de l'habitat, de l'accès à l'eau potable et à une vie décente protectrice de l'environnement est fortement dépendante de l'amélioration de leurs revenus et de leurs capacités à gérer leurs ressources limitées de manière efficiente.

Le PADLFIT s'inscrit dans la nouvelle dynamique du PNUD au Tchad qui se propose dans son approche programmatique de mettre en œuvre des programmes/projets susceptibles de contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) en améliorant de manière concrètes les conditions de vie des populations, particulièrement des femmes et des jeunes.

C'est pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs que le PADLFIT se propose d'appuyer des promoteurs et des promotrices de micros, petites et moyennes entreprises en vue de la création d'emplois et l'augmentation des revenus particulièrement au profit des jeunes et des femmes des régions du Lac, Sila et Logone oriental. Le présent appel à proposition vise à recruter un Bureau d'Etudes pour la réalisation de l'étude des filières porteuses et des opportunités économiques de ces trois régions dans le but d'identifier des porteurs de projets qui seront techniquement et financièrement soutenus pour le développement d'activités économiques à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois.

2. Objectifs de la mission :

L'objectif général de la mission est de réaliser l'étude des filières porteuses et des opportunités économiques des régions du Lac, Sila et Logone oriental.

De manière spécifique, il s'agit de:

- Faire l'identification des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques porteuses en mettant en exergue les opportunités et contraintes;
- Réaliser très brièvement l'étude de marché de ces filières dans le cadre de développement de chaîne de valeur;
- Faire une analyse succincte des infrastructures socio-économiques et financières de chaque région sur la base de l'existant et du plan de développement local le cas échéant ;
- Présenter les comptes d'exploitation prévisionnels des activités économiques identifiées (production, conservation, transformation, commercialisation, services) en mettant l'accent sur l'investissement initial et le seuil de rentabilité ;
- Faire l'identification des promoteurs et promotrices potentiels ou actuels en ressortant leurs forces et faiblesses ;
- Analyser les besoins en renforcement technique et en services financiers de ces porteurs de projet ;
- Analyser les facteurs de risques avec les mesures d'atténuation;
- Proposer les orientations majeures sur les facteurs clés de succès de ces porteurs de projet.

3. Résultats attendus

Au terme de cette mission, les résultats suivants sont attendus :



*Au service
des peuples
et des nations*

- l'identification des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques porteuses mettant en exergue les opportunités et contraintes est faite;
- l'analyse succincte des infrastructures socio-économiques et financières est réalisée sur la base de l'existant et du plan de développement local le cas échéant ;
- l'étude de marché de ces filières est très brièvement réalisée;
- les comptes d'exploitation prévisionnels des activités économiques identifiées (production, conservation, transformation, commercialisation, services) mettant l'accent sur l'investissement initial et le seuil de rentabilité sont présentés ;
- l'identification des promoteurs et promotrices potentiels ou actuels ressortant leurs forces et faiblesses est faite ;
- les besoins en renforcement technique et en services financiers de ces porteurs de projet sont analysés;
- les facteurs de risques avec les mesures d'atténuation sont analysés;
- les orientations majeures sur les facteurs clés de succès de ces porteurs de projet sont proposées.

4. Livrables

Il est attendu du bureau d'Etudes la production de trois livrables :

- une note méthodologique au plus tard cinq (5) jours après la signature du contrat ;
- le rapport provisoire de l'étude au plus tard six (6) jours après la mission de terrain;
- le rapport final au plus tard cinq (5) jours après la réception du projet commenté.

5. Méthodologie

Pour atteindre les objectifs fixés et obtenir les résultats escomptés, le Bureau d'Etudes devra utiliser une démarche participative et interactive impliquant toutes les parties prenantes (Ministères en charge de l'emploi, de la formation professionnelle et de la promotion des métiers, de la jeunesse, de la promotion des femmes, de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, des PME, des Finances et du Budget, les autorités décentralisées et déconcentrées, les associations de producteurs, d'éleveurs et de pêcheurs, les promoteurs, les centres de formation professionnelle, les banques locales, les compagnies d'assurance, les EMF et les téléphonies mobiles, CNPT, CCIAMA, CNPRT, CONFIFET, ADC).

La démarche comprendra une recherche documentaire permettant d'inventorier les meilleures pratiques et les expériences internationales similaires pouvant être valorisées et adaptées au Tchad.

Les résultats de cette étude seront validés dans le cadre d'un atelier national qui réunira tous les acteurs cités ci-dessus. Il s'agira pour les consultants de faire des propositions très concrètes et réalistes.

6. Durée de la mission

La mission aura une durée maximale de 21 jours dont 14 jours sur le terrain.

7. Qualifications des Bureaux d'Etudes

La mission sera confiée à un Bureau d'Etudes qui mobilisera une équipe constituée comme suit :

- un agroéconomiste, chef de mission
- un spécialiste de projet et
- un spécialiste en agronomie
- un statisticien.

7.1. Agroéconomiste, chef de mission

| | |
|-------------------------|---|
| Education | <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire de niveau supérieur (Master, DEA, DESS) en agroéconomie ou discipline apparenté (au minimum BAC +5). |
| Expérience | <ul style="list-style-type: none"> • 5 ans d'expérience internationale dans le développement rural ; • Au minimum cinq (5) ans d'expériences internationales en matière d'étude des filières porteuses et des opportunités économiques ; • Au moins cinq missions internationales pour le compte des organisations internationales ou des gouvernements ; • Avoir une bonne expérience internationale dans le l'étude de faisabilité et l'évaluation des projets agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; • Avoir une bonne connaissance des contraintes et risques au niveau du développement rural ; • Posséder de solides expériences dans le financement des chaînes de valeur. |
| Langues requises | <ul style="list-style-type: none"> • Une excellente maîtrise de la langue française est exigée. |

7.2. Un spécialiste en projet

| | |
|-------------------|--|
| Education | <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire de niveau supérieur (Master, DEA, DESS) en gestion de projets (au minimum BAC +5). |
| Expérience | <ul style="list-style-type: none"> • 5 ans d'expérience internationale dans la réalisation des études d'opportunités économiques ; • Au minimum cinq (5) ans d'expériences internationales en matière d'évaluation, d'études de faisabilité de mécanismes de financement pérennes ; • Au moins cinq missions internationales pour le compte des organisations internationales ou des gouvernements ; • Avoir une bonne expérience internationale dans le l'étude de faisabilité et l'évaluation des projets agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; • Posséder de solide expérience dans le développement des activités génératrices de revenus. |



Au service
des peuples
et des nations

| | |
|-------------------------|--|
| Langues requises | <ul style="list-style-type: none"> • Une excellente maîtrise de la langue française est exigée. |
|-------------------------|--|

7.3. Un spécialiste en développement rural

| | |
|-------------------------|---|
| Education | <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en développement rural ou discipline apparentée. |
| Expérience | <ul style="list-style-type: none"> • Au minimum 5 ans d'expérience en développement rural ; • Une bonne connaissance des filières porteuses et des opportunités économiques au Tchad ; • Avoir réalisé des comptes d'exploitation prévisionnels pour les producteurs ; • Posséder de solide expérience dans l'étude de marché agro-sylvo-pastoral et halieutique ; • Avoir une connaissance approfondie des contraintes et risques des producteurs agricoles au Tchad. |
| Langues requises | <ul style="list-style-type: none"> • Une excellente maîtrise de la langue française est exigée. |

7.4. Un spécialiste en statistique

| | |
|-------------------------|---|
| Education | <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en statistique ou discipline apparentée |
| Expérience | <ul style="list-style-type: none"> • Au minimum 5 ans dans la collecte et l'analyse des données ; • Avoir participé à des études sur des filières porteuses et des opportunités économiques au Tchad ; • Avoir une expérience dans le domaine de l'entrepreneuriat au Tchad ; • Posséder de solide expérience dans l'étude de marché des entreprises ; • Avoir une connaissance approfondie du cadre institutionnel des affaires au Tchad. |
| Langues requises | <ul style="list-style-type: none"> • Une excellente maîtrise de la langue française est exigée. |

8. Documents constitutifs de l'offre :

Pour démontrer leurs qualifications, les candidats devront soumettre une offre qui comprendra les documents suivants :

| Offre | Documents | Description | Forme |
|-----------------------------------|---|---|------------------------------|
| Partie 1 : Offre Technique | Note méthodologique pour l'exécution de la mission attendue | Comprehension de la mission : Méthodologie de mise en œuvre de la mission ; Plan de travail et chronogramme de la mission | Pas de formulaire spécifique |
| | Curriculum Vitae | Curriculum vitae de chaque poste | Pas de formulaire spécifique |
| | Diplômes | Envoyer une(les) copies du (des) diplômes | |



Au service
des peuples
et des nations

| | | | |
|-----------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------------------|
| Partie 2: Offre Financière | Tableau des coûts | Remplir le tableau | Voir Annexe 3 |
|-----------------------------------|-------------------|--------------------|-------------------------------|

Les offres incomplètes seront rejetées.

9. Evaluation

Le PNUD examinera les soumissions afin de s'assurer que l'ensemble des dispositions des conditions générales et des conditions particulières du PNUD auront été acceptées par les soumissionnaires, sans dérogation ou réserve.

L'équipe d'évaluation examinera et évaluera les soumissions techniques au regard de leur conformité aux termes de référence et à d'autres documents fournis, en faisant application des critères d'évaluation, des sous-critères et du système de points indiqués dans le tableau ci-dessous. Chaque soumission conforme recevra une note technique. Une soumission sera déclarée non conforme à ce stade si elle n'est pas essentiellement conforme à la RFP et, en particulier, aux exigences des termes de référence, ce qui signifie également qu'elle n'obtiendra pas la note technique minimum 70%. Aucune modification ne pourra être apportée par le PNUD aux critères d'évaluation, aux sous-critères et au système de points indiqués le tableau de grille d'évaluation après réception de l'ensemble des soumissions.

Dans le cadre de la seconde étape, seules les soumissions financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimum de 70% seront ouvertes aux fins d'évaluation, de comparaison et d'examen. La note globale sera basée soit sur une combinaison de la note technique et de la note financière, soit sur la soumission financière la plus basse des soumissionnaires techniquement qualifiés.

La méthode de notation applicable est celle de la notation combinée, la formule de notation des soumissions sera la suivante :

Notation de la soumission technique (ST) :

Notation de la ST = (note totale obtenue par la soumission / note maximum pouvant être obtenue par la ST) x 100

Notation de la soumission financière (SF) :

Notation de la SF = (prix offert le plus bas / prix de la soumission examinée) x 100

Note combinée totale :

(Notation de la ST) x (coefficient de pondération de la ST, 70 %)

+ (notation de la SF) x (coefficient de pondération de la SF, 30 %)



Notation combinée et finale totale de la soumission

Le marché sera attribué au cabinet ou bureau d'étude:

1. Dont l'offre est jugée valable (répond aux TDR) et
2. ayant obtenu le nombre de points le plus élevé (cumul des notes technique et financière)
 - Note technique : 70%
 - Note financière : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 70% des points à l'issue de l'évaluation technique seront pris en compte pour l'évaluation financière



Au service
des peuples
et des nations

Annexe 3

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION DU FOURNISSEUR DE SERVICE⁴

(Ce formulaire doit être soumis en utilisant uniquement le format de lettre avec entête officielle du Fournisseur de Service⁵)

[Insérer : lieu]

[Insérer : Date]

To: [Insérer : Nom et adresse du point focal du PNUD]

Cher Monsieur/Madame:

Nous, soussigné, offrons par la présente à rendre les services suivants au PNUD conformément aux exigences définies dans la demande de proposition (RFP) qui date du [Spécifier la date], et toutes ses annexes, ainsi que les provisions des Conditions et Termes Généraux du PNUD:

A. Qualifications du Fournisseur de Service

Le Fournisseur de Service doit décrire et expliquer comment et pourquoi il est la meilleure entité qui peut satisfaire aux besoins du PNUD en indiquant les éléments suivants :

- a) Profile – décrire la nature de ses affaires, domaine d'expertises, licences, certifications, accréditations ;*
- b) Licences d'affaires – Pièces d'enregistrement, Certification de paiement des Taxes, etc. ;*
- c) Derniers états financiers audités– Compte de résultat/revenu et bilan pour indiquer sa stabilité financière, liquidité, solvabilité et sa réputation sur le marché, etc.;*
- d) Expérience professionnelle – liste des clients pour les services similaires à ceux qui sont sollicités par le PNUD, en fournissant la description des tâches contractuelles, la durée des contrats, les valeurs contractuelles, les références de contrat ;*
- e) Certificats et Accréditation – y compris les Certificats de Qualité, les patentes d'enregistrement, les Certificats de Protection de l'Environnement, etc.;*
- f) Une Déclaration Ecrite que l'Entreprise n'est pas sur la liste de la Résolution 1267/1989 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la liste de la Division des Achats des Nations Unies ou Autre liste des Nations Unies des fournisseurs inéligibles.*

⁴Ceci serve de guide au Fournisseur de Service dans la préparation de sa proposition.

⁵La Lettre avec entête Officielle doit indiquer les détails de contact (adresses, courriel, numéro de téléphone et fax) pour les motifs de vérification.



Au service
des peuples
et des nations

B. Méthodologie proposée pour la prestation de Services

Le Fournisseur de Service doit décrire comment il répondra aux besoins exprimés dans la demande de proposition (RFP); en fournissant une description détaillée des caractéristiques essentielles de la performance, les conditions de la production des rapports et les mécanismes d'assurance-qualité qui seront mis en place, en démontrant que la méthodologie proposée sera appropriée aux conditions et contextes locaux de travail.

C. Qualifications du Personnel Clé

Si exigé dans la demande de proposition (RFP), le Fournisseur de Service doit fournir :

- a) Noms et qualifications du personnel clé qui exécutera les services en indiquant qui est le Team Leader, le personnel d'appui, etc.;*
- b) Les CVs démontrant les qualifications doivent être soumis si exigé dans la RFP et;*
- c) Confirmation Ecrite de chacun des membres du personnel à déployer pour sa disponibilité pendant la période d'exécution du contrat.*

D. Coût Ventilé pour chaque Réalisation*

| | Réalisation | Pourcentage du Coût Total(Portion de Paiement) | Prix (Forfait, Tout Inclus) |
|---|-------------|--|-----------------------------|
| 1 | | | |
| 2 | | | |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| | Total | 100% | |

**Ceci devra servir de base pour le paiement des tranches.*

E. Coût Ventilé par Composante de Coût [Ceci est un exemple seulement]:

| Description de l'Activité | Rémunération par Unité de Temps | Total de la Période d'Engagement | Nombre du Personnel | Taux Total |
|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|---------------------|------------|
| I. Personnel de Services | | | | |
| 1. Services du Bureau Principal | | | | |
| a. Expertise 1 | | | | |
| b. Expertise 2 | | | | |

Programme des Nations Unies pour le développement



Au service
des peuples
et des nations

| | | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|--|
| 2. Services des Bureaux de Terrains | | | | |
| a. Expertise 1 | | | | |
| b. Expertise 2 | | | | |
| 3. Services à l'Etranger | | | | |
| a. Expertise 1 | | | | |
| b. Expertise 2 | | | | |
| II. Menues des Dépenses | | | | |
| 1. Coût de voyages | | | | |
| 2. Per diem | | | | |
| 3. Communications | | | | |
| 4. Reproduction | | | | |
| 5. Location d'Equipment | | | | |
| 6. Autres | | | | |
| III. Autres Coûts Associés | | | | |

*[Noms et Signature de la Personne Autorisée chez le
Fournisseur de Service]*

[Fonction/Titre]

[Date]



Au service
des peuples
et des nations

Annexe 4

CONDITIONS GENERALES APPLICABLES AU CONTRAT DE SERVICES DU PNUD

1.0 STATUT JURIDIQUE :

Le prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel et les sous-traitants du prestataire ne seront considérés à aucun titre comme étant les employés ou agents du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

2.0 SOURCE DES INSTRUCTIONS :

Le prestataire ne pourra demander à une autorité externe au PNUD ou accepter de celle-ci aucune instruction au titre de la fourniture de ses services en application du présent contrat. Le prestataire devra s'abstenir de tout acte susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et devra s'acquitter de ses obligations en tenant pleinement compte des intérêts du PNUD.

3.0 RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE AU TITRE DE SES EMPLOYES :

Le prestataire sera responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés et devra choisir, pour les besoins des prestations à fournir en application du présent contrat, des personnes fiables qui devront travailler avec efficacité dans le cadre de l'exécution du présent contrat, respecter les coutumes locales et se conformer à des normes morales et éthiques strictes.

4.0 CESSION :

Le prestataire devra s'abstenir de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits, créances ou obligations aux termes du présent contrat, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable et écrit du PNUD.

5.0 SOUS-TRAITANCE :

Si le prestataire a besoin des services de sous-traitants, il devra obtenir l'approbation et l'autorisation préalable du PNUD pour l'ensemble des sous-traitants. L'approbation d'un sous-traitant par le PNUD ne libérera le prestataire d'aucune de ses obligations aux termes du présent contrat. Les conditions de tout contrat de sous-traitance seront soumises aux dispositions du présent contrat et devront y être conformes.

6.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

7.0 INDEMNISATION :

Le prestataire devra garantir, couvrir et défendre, à ses propres frais, le PNUD, ses fonctionnaires, agents, préposés et employés contre l'ensemble des actions, réclamations, demandes et responsabilités de toute nature, y compris leurs coûts et frais, résultant d'actes ou d'omissions du prestataire ou de ses employés,



*Au service
des peuples
et des nations*

dirigeants, agents ou sous-traitants, dans le cadre de l'exécution du présent contrat. La présente disposition s'étendra, notamment, aux réclamations et responsabilités en matière d'accidents du travail, de responsabilité du fait des produits ou de responsabilité résultant de l'utilisation d'inventions ou de dispositifs brevetés, de documents protégés par le droit d'auteur ou d'autres éléments de propriété intellectuelle par le prestataire, ses employés, dirigeants, agents, préposés ou sous-traitants. Les obligations prévues par le présent article ne s'éteindront pas lors de la résiliation du présent contrat.

8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES TIERS :

8.1 Le prestataire devra souscrire et conserver une assurance tous risques au titre de ses biens et de tout matériel utilisé pour les besoins de l'exécution du présent Contrat.

8.2 Le prestataire devra souscrire et conserver toute assurance appropriée au titre des accidents du travail, ou son équivalent, relativement à ses employés, afin de couvrir les demandes d'indemnisation liées à des blessures corporelles ou à des décès dans le cadre du présent contrat.

8.3 Le prestataire devra également souscrire et conserver une assurance responsabilité civile d'un montant adéquat pour couvrir les demandes d'indemnisation des tiers liées à des décès ou blessures corporelles, ou à la perte ou l'endommagement de biens, résultant de la fourniture de services en application du présent contrat ou de l'utilisation de véhicules, navires, aéronefs ou autres matériels détenus ou loués par le prestataire ou ses agents, préposés, employés ou sous-traitants

fournissant des prestations ou services au titre du présent Contrat.

8.4 Sous réserve de l'assurance contre les accidents du travail, les polices d'assurance prévues par le présent article devront :

8.4.1 nommé le PNUD en qualité d'assuré supplémentaire ;

8.4.2 inclure une renonciation à subrogation de l'assureur dans les droits du prestataire contre le PNUD ;

8.4.3 prévoir que le PNUD recevra une notification écrite des assureurs trente (30) jours avant toute résiliation ou modification des assurances.

8.5 Le prestataire devra, en cas de demande en ce sens, fournir au PNUD une preuve satisfaisante des assurances requises aux termes du présent article.

9.0 CHARGES/PRIVILEGES :

Le prestataire devra s'abstenir de causer ou de permettre l'inscription ou le maintien d'un privilège, d'une saisie ou autre charge par toute personne auprès de toute administration publique ou du PNUD sur toute somme exigible ou devant le devenir au titre de prestations réalisées ou de matériaux fournis en application du présent Contrat ou en raison de toute autre réclamation ou demande dirigée contre le prestataire.

10.0 PROPRIETE DU MATERIEL :

Le PNUD conservera la propriété du matériel et des fournitures qu'il pourra fournir et ledit matériel devra lui être restitué à l'issue du présent contrat ou lorsque le prestataire n'en



*Au service
des peuples
et des nations*

aura plus besoin. Lors de sa restitution au PNUD, ledit matériel devra être dans le même état que lors de sa remise au prestataire, sous réserve de l'usure normale. Le prestataire sera tenu d'indemniser le PNUD au titre du matériel qui sera considéré comme étant endommagé ou dégradé au-delà de l'usure normale.

11.0 DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS PATRIMONIAUX :

11.1 Sous réserve des dispositions contraires expresses et écrites du contrat, le PNUD pourra revendiquer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux et, notamment, les brevets, droits d'auteur et marques se rapportant aux produits, processus, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériels que le prestataire aura développés pour le PNUD dans le cadre du contrat et qui seront directement liés à l'exécution du contrat, ou produits, préparés ou obtenus du fait ou au cours de son exécution, et le prestataire reconnaît et convient que lesdits produits, documents et autres matériels constitueront des œuvres réalisées contre rémunération pour le PNUD.

11.2 Lorsque lesdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux contiendront des droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux du prestataire : (i) existant antérieurement à l'exécution par le prestataire de ses obligations aux termes du contrat, ou (ii) que le prestataire pourra ou aura pu développer ou acquérir indépendamment de l'exécution de ses obligations aux termes du contrat, le PNUD ne se prévaudra d'aucun droit de propriété sur ceux-ci et le prestataire accorde par les présentes au PNUD une licence perpétuelle d'utilisation

desdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux uniquement aux fins du contrat et conformément à ses conditions.

11.3 Si le PNUD en fait la demande, le prestataire devra prendre toute mesure nécessaire, signer tout document requis et, d'une manière générale, prêter son assistance aux fins de l'obtention desdits droits patrimoniaux et de leur transfert ou de leur fourniture sous licence au PNUD, conformément aux dispositions du droit applicable et du contrat.

11.4 Sous réserve des dispositions qui précèdent, l'ensemble des cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par le prestataire en application du présent contrat seront la propriété du PNUD, devront être mis à sa disposition aux fins d'utilisation ou d'inspection à des heures raisonnables et en des lieux raisonnables, devront être considérés comme étant confidentiels et ne devront être remis qu'aux fonctionnaires autorisés du PNUD à l'issue des prestations réalisées en application du contrat.

12.0 UTILISATION DU NOM, DE L'EMBLEME OU DU SCEAU OFFICIEL DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

Le prestataire devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre publique de toute autre manière le fait qu'il fournit des prestations au PNUD et devra également s'abstenir de toute utilisation du nom, de l'emblème ou du sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies ou de toute abréviation du nom du PNUD ou de



*Au service
des peuples
et des nations*

l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité ou par ailleurs.

13.0 CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :

Les informations et données considérées par l'une ou l'autre des parties comme étant exclusives qui seront communiquées ou divulguées par l'une des parties (le « Divulgateur ») à l'autre partie (le « Destinataire ») au cours de l'exécution du contrat et qui seront qualifiées d'informations confidentielles (les « Informations ») devront être protégées par ladite partie et traitées de la manière suivante :

13.1 Le destinataire (le « Destinataire ») desdites informations devra :

13.1.1 faire preuve de la même prudence et de la même discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des Informations du Divulgateur que celles auxquelles il s'astreint pour ses propres informations similaires qu'il ne souhaite pas divulguer, publier ou disséminer ; et

13.1.2 utiliser les Informations du Divulgateur uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été divulguées.

13.2 A condition que le Destinataire signe avec les personnes ou entités suivantes un accord écrit les obligeant à préserver la confidentialité des Informations conformément au contrat et au présent article 13, le Destinataire pourra divulguer les Informations :

13.2.1 à toute autre partie, avec le consentement préalable et écrit du Divulgateur ; et

13.2.2 aux employés, responsables, représentants et agents du Destinataire qui auront besoin de prendre connaissance desdites Informations pour les besoins de l'exécution d'obligations prévues par le contrat, et aux employés, responsables, représentants et agents de toute personne morale qu'il contrôlera, qui le contrôlera ou qui sera avec lui sous le contrôle commun d'un tiers, qui devront également en prendre connaissance pour exécuter des obligations prévues aux termes du contrat, sachant toutefois qu'aux fins des présentes, une personne morale contrôlée désigne :

13.2.2.1 une société dans laquelle la partie concernée détient ou contrôle de toute autre manière, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties du droit de vote ; ou

13.2.2.2 une entité dont la direction effective est contrôlée par la partie concernée ; ou

13.2.2.3 s'agissant du PNUD, un fonds affilié tel que l'UNCDF, l'UNIFEM ou l'UNV.

13.3 Le prestataire pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la loi, sachant toutefois que, sous réserve des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et sans renonciation à ceux-ci, le prestataire devra notifier au PNUD suffisamment à l'avance une demande de divulgation des Informations afin de lui donner la possibilité de prendre des mesures de protection ou toute



*Au service
des peuples
et des nations*

autre mesure opportune avant qu'une telle divulgation ne soit effectuée.

13.4 Le PNUD pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions ou règlements de l'Assemblée générale ou les règles édictées par le Secrétaire général.

13.5 Le Destinataire n'aura pas l'interdiction de divulguer les Informations qu'il aura obtenues d'un tiers sans restriction, qui seront divulguées par le Divulgateur à un tiers sans obligation de confidentialité, qui seront antérieurement connues du Destinataire ou qui seront développées à tout moment par le Destinataire de manière totalement indépendante de toute divulgation effectuée dans le cadre des présentes.

13.6 Les présentes obligations et restrictions en matière de confidentialité produiront leurs effets au cours de la durée du contrat, y compris pendant toute prorogation de celui-ci, et, sauf disposition contraire figurant au contrat, demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation.

14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DE SITUATION

14.1 En cas de survenance d'un quelconque événement constituant un cas de force majeure et aussi rapidement que possible après sa survenance, le prestataire devra en notifier par écrit le PNUD avec l'ensemble des détails s'y rapportant si le prestataire se trouve de ce fait dans l'incapacité totale ou partielle d'exécuter ses obligations et de s'acquitter de ses responsabilités aux termes du contrat. Le prestataire devra également notifier au PNUD

tout autre changement de situation ou la survenance de tout événement compromettant ou risquant de compromettre l'exécution de ses obligations aux termes du contrat. Dès réception de la notification requise par le présent article, le PNUD prendra les mesures qu'il considérera, à sa seule et entière discrétion, comme étant opportunes ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l'octroi au prestataire d'un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations aux termes du contrat.

14.2 Si, en raison d'un cas de force majeure, le prestataire est définitivement incapable de s'acquitter, en tout ou en partie, de ses obligations et de ses responsabilités aux termes du contrat, le PNUD aura le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat selon les mêmes conditions que celles qui figurent dans l'article 15 « Résiliation », sachant toutefois que le délai de préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.

14.3 Le terme de force majeure, tel qu'il est utilisé dans le présent article désigne des catastrophes naturelles, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou d'autres actes d'une nature ou d'une force similaire.

14.4 Le prestataire reconnaît et convient qu'en ce qui concerne les obligations prévues au contrat que le prestataire doit exécuter dans ou pour les régions dans lesquelles le PNUD est engagé ou se prépare à s'engager dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou similaires ou dans lesquelles le PNUD se désengage de telles opérations, toute exécution tardive ou inexécution desdites obligations liée à des conditions difficiles dans lesdites régions ou à des troubles civils y survenant ne constituera



*Au service
des peuples
et des nations*

pas, en soi, un cas de force majeure au sens du contrat.

15.0 RESILIATION

15.1 Chaque partie pourra résilier le présent contrat pour un motif déterminé, en tout ou en partie, en adressant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'engagement d'une procédure d'arbitrage conformément à l'article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne pourra pas être considéré comme constituant une résiliation du présent contrat.

15.2 Le PNUD se réserve le droit de résiliation le présent contrat sans motif à tout moment, en adressant au prestataire un préavis écrit de 15 jours. Dans ce cas, le PNUD devra rembourser au prestataire l'ensemble des frais raisonnables que celui-ci aura engagés avant de recevoir ledit préavis.

15.3 En cas de résiliation par le PNUD en application du présent article, aucun paiement ne sera dû par le PNUD au prestataire, à l'exception des prestations et services fournis de manière satisfaisante et conformément aux conditions expresses du présent contrat.

15.4 Si le prestataire est mis en redressement judiciaire ou en liquidation, s'il tombe en cessation de paiements, s'il procède à une cession au profit de ses créanciers ou si un administrateur judiciaire est nommé en raison de sa cessation de paiements, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il pourra disposer aux termes des présentes conditions, résilier le présent contrat sur-le-champ. Le prestataire devra immédiatement informer le PNUD de la survenance de l'un quelconque des événements susmentionnés.

16.0 REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. Les différends, litiges ou réclamations entre les parties liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité qui n'auront pas fait l'objet d'un règlement amiable en application de l'article 16.1 ci-dessus, sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les décisions du tribunal arbitral devront être fondées sur des principes généraux de droit commercial international. En ce qui concerne l'ensemble des questions relatives à la preuve, le tribunal arbitral devra suivre les règles additionnelles régissant la présentation et la réception des preuves dans les arbitrages commerciaux internationaux de l'Association internationale du barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal arbitral sera habilité à ordonner la restitution ou la destruction de marchandises ou de tout bien, corporel ou incorporel, ou de toute information confidentielle fournie en application du contrat, à ordonner la résiliation du contrat, ou à ordonner que toute mesure de protection soit prise relativement à des marchandises, services ou à tout autre bien,



*Au service
des peuples
et des nations*

corporel ou incorporel, ou à toute information confidentielle fournie dans le cadre du contrat, s'il y a lieu, conformément au pouvoir du tribunal arbitral aux termes de l'article 26 (« Mesures provisoires ou conservatoire ») et de l'article 32 (« Forme et effet de la sentence ») du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. En outre, sauf disposition contraire expresse du contrat, le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des intérêts supérieurs au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») alors en vigueur, et il ne pourra s'agir que d'intérêts simples. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17.0 PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition du présent contrat ou y relative, qu'elle soit expresse ou implicite, ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18.0 EXONERATION FISCALE

18.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération de l'Organisation des Nations Unies au titre desdits impôts, droits ou

redevances, le prestataire devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

18.2 Par conséquent, le prestataire autorise le PNUD à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

19.0 TRAVAIL DES ENFANTS

Le prestataire déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

20.0 MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne participent pas activement et



*Au service
des peuples
et des nations*

directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

21.0 RESPECT DES LOIS

Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat.

22.0 EXPLOITATION SEXUELLE

22.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera

un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

22.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

23.0 SECURITE :

23.1 Le prestataire devra :

- (a) mettre en place et gérer un plan de sécurité adéquat en tenant compte de la situation



Au service
des peuples
et des nations

sécuritaire du pays où les services seront fournis ;

- (b) assumer l'ensemble des risques et responsabilités liés à sa sécurité et l'entière mise en œuvre du plan de sécurité.

23.2 Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications du plan en tant que de besoin. Le fait de ne pas gérer et mettre en œuvre un plan de sécurité adéquat, conformément aux présentes, sera considéré comme une violation du présent contrat. Nonobstant ce qui précède, le prestataire demeurera exclusivement responsable de la sécurité de son personnel et des biens du PNUD qui se trouveront sous sa garde, comme le prévoit le paragraphe 4.1 ci-dessus.

24.0 AUDITS ET ENQUETES :

24.1 Chaque facture payée par le PNUD pourra faire l'objet d'une vérification après-paiement par des auditeurs, internes ou externes, du PNUD ou des agents autorisés du PNUD, à tout moment au cours de la durée du contrat et pendant une période de trois (3) ans à compter de l'expiration ou de la résiliation antérieure du contrat. Le PNUD aura droit au remboursement par le prestataire de toute somme qui, à l'issue de tels audits, s'avèreront avoir été payées par le PNUD de manière non conforme aux conditions du contrat. Si l'audit détermine que des fonds payés par le PNUD n'ont pas été utilisés conformément aux clauses du contrat, la société devra rembourser lesdits fonds sur-le-champ. Si la société s'abstient de rembourser lesdits fonds, le PNUD se réserve le droit de demander réparation et/ou de prendre toute autre mesure qu'il jugera nécessaire.

24.2 Le prestataire reconnaît et convient qu'à tout moment, le PNUD peut effectuer une enquête sur tout aspect du contrat, les obligations exécutées en vertu du contrat, et les opérations du prestataire d'une manière générale. Le droit du PNUD d'effectuer une enquête et l'obligation du prestataire de se soumettre à une telle enquête ne s'éteindront pas lors de l'expiration ou de la résiliation antérieure du contrat. Le prestataire devra coopérer de manière pleine et entière et en temps utile à ces inspections, audits après-paiement ou enquêtes. Une telle coopération inclura notamment l'obligation pour le prestataire de mettre à disposition son personnel et tout document à de telles fins et d'accorder au PNUD un accès à ses locaux. Le prestataire devra obliger ses agents et, notamment, ses avocats, experts-comptables et autres conseillers, à coopérer de manière raisonnable à toute inspection, tout audit après-paiement ou toute enquête réalisé par le PNUD en application des présentes.

25.0 LUTTE CONTRE LE TERRORISME :

25.1 Le prestataire s'engage à déployer des efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucune partie des fonds du PNUD qu'il aura reçus dans le cadre du présent contrat ne sera utilisée pour fournir une aide à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les destinataires de toute somme versée par le PNUD en application des présentes ne figureront pas sur la liste tenue à jour par le comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée par l'intermédiaire du lien suivant : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. La présente disposition doit être incluse dans l'ensemble des contrats de



*Au service
des peuples
et des nations*

sous-traitance conclus en application du présent contrat.

26. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute

modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.



Au service
des peuples
et des nations

Annexe 5

Critères d'évaluation

| N° | Critères d'évaluation | Notes |
|-------------|---|-----------|
| 1 | Expertise de l'entreprise et structure de gestion (15 points) | |
| 1.1. | Capacité organisationnelle générale susceptible d'affecter l'exécution | 5 |
| 1.1.1 | Organigramme (répondant à toutes les fonctions nécessaires d'une entreprise exerçant dans ledit domaine). | 2 |
| 1.1.2 | Nombre d'année d'existence opérationnelle, minimum 5 ans | 3 |
| 1.2 | Expertise dans le domaine de l'étude et élaboration de rapports | 10 |
| 1.2.1 | Expérience générale dans le domaine du développement rural | 5 |
| 1.2.2 | Expérience avérée dans l'étude des filières porteuses et des opportunités économiques | 5 |
| | Total 1 | 15 |
| 2 | Méthodologie, adéquation aux Conditions et Chronogramme (40 points) | |
| 2.1. | Compréhension de la mission - Description claire des résultats et produits attendus de la mission (5 points) - Une bonne compréhension de l'étude des filières et des opportunités économiques (5 points) | 10 |
| 2.2 | Méthodologie proposée Qualité et cohérence de la démarche proposée par rapport aux termes de référence | 20 |
| 2.3 | Plan de travail et chronogramme - Qualité du plan de travail (5 points) - Précision et cohérence du chronogramme avec les termes de référence (5 points) | 10 |
| | Total 2 | 40 |
| 3 | Qualification du personnel (45 Pts) | |
| 3.1 | Qualification et expériences pertinentes de l'agroéconomiste, chef de mission : - Diplôme universitaire de niveau supérieur (Master, DEA, DESS) en agroéconomie ou discipline apparenté (au minimum BAC +5) (2pts) - 5 ans d'expérience internationale dans le développement rural ; (3pts) - Au minimum cinq (5) ans d'expériences internationales en matière d'étude des filières porteuses et des opportunités économiques ; (2pts) - Au moins cinq missions internationales pour le compte des organisations internationales ou des gouvernements ; (3pts) - Avoir une bonne expérience internationale dans le l'étude de faisabilité et l'évaluation des projets agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; (2pts) - Avoir une bonne connaissance des contraintes et risques au niveau du développement rural ; (3pts) - Posséder de solide expérience dans le financement des chaînes de valeur. (3pts) | 18 |
| 3.2 | Qualification et expériences pertinentes du spécialiste en gestion de projets - Diplôme universitaire de niveau supérieur (Master, DEA, DESS) en gestion de projets ou discipline apparenté (au minimum BAC +5) (1pt) - 5 ans d'expérience internationale dans la réalisation des études d'opportunités économiques ; (2pts) - Au minimum cinq (5) ans d'expériences internationales en matière d'évaluation, d'études de faisabilité de mécanismes de financement pérennes; (2pts) | 13 |

Programme des Nations Unies pour le développement



Au service
des peuples
et des nations

| | | |
|-----|--|------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Au moins cinq missions internationales pour le compte des organisations internationales ou des gouvernements ; (3pts) - Avoir une bonne expérience internationale dans le l'étude de faisabilité et l'évaluation des projets agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; (2pts) - Posséder de solide expérience dans le développement des activités génératrices de revenus. (3pt) | |
| 3.3 | <p>Qualification et expériences pertinentes du spécialisé en développement rural</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en développement rural ou discipline apparenté (1pt) - Au minimum 5 ans d'expérience en développement rural ; (1pt) - Une bonne connaissance des filières porteuses et des opportunités économiques au Tchad; (2pts) - Avoir réalisé des comptes d'exploitation prévisionnels pour les producteurs ; (1pt) - Posséder de solide expérience dans l'étude de marché agro-sylvo-pastoral et halieutique ; (1pt) - Avoir une connaissance approfondie des contraintes et risques des producteurs agricoles au Tchad (1pt) | 7 |
| 3.4 | <p>Qualification et expériences pertinentes du spécialisé en statistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme universitaire de niveau Bac + 4 en statistique ou discipline apparenté (1pt) - Au minimum 5 ans dans la collecte et l'analyse des données ; (1pt) - Avoir participé à des études sur des filières porteuses et des opportunités économiques au Tchad; (2pts) - Avoir une expérience dans le domaine de l'entrepreneuriat au Tchad; (1pt) - Posséder de solide expérience dans l'étude de marché des entreprises ; (1pt) - Avoir une connaissance approfondie du cadre institutionnel des affaires au Tchad. (1pt) | 7 |
| | Total 3 | 45 |
| | Total 1+2+3 | 100 |